Date : 3/02/2017

Client : ARCELOR

Référence client	
Référence LISAP DE JONGHE – RG	03M83745
Norme	Voir fiche annexe
Conditionnement	PC / CARTON 6 PCES

Désignation : STATION DE NETTOYAGE SUPER CLEAR GRANDE TAILLE

DESCRIPTION Voir fiche en annexe.	

Protection de la tête / Protection des yeux / lunettes de protection et accessoires

Date : 3/02/2017

Fiche

1. **Identification du produit et du fabricant :**
   Produit :**Super Clear** Utilisation préconisée Nettoyage des lunettes / fonction anti-buée

2. **Composition/information sur les composants :**

Composants	CAS	EINECS	Contenu	Classe médical	Risque (R)
1,1,1,2,Tetrafluroéthane	811-97-2	212-377-0	5-15	N.C	
Propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	5-15	F, Xi	R11,36,67

3. **Identification du danger:** Flacon pressurisé
4. **Premiers soins**

   Œil Nettoyer immédiatement les yeux avec de l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant 15 minutes, puis consulter un médecin

   Peau Nettoyer immédiatement la peau contaminé avec de l'eau et du savon

   Inhalation Non applicable

   Ingestion Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas se forcer à vomir. Consulter un médecin si les symptômes persistent

5. **Mesures contre le feu**

   Types d'extincteurs Utiliser n'importe quel type d'extincteur approprié pour le feu
   Procédures spéciales contre le feu L'eau peut protéger le flacon du feu. Avertir les pompiers de la présence de l'aérosol
   Danger d'explosion Possibilité d'explosion au contact du feu

6. **Mesures de prévention**

   Méthode d'entretien Absorber tout débordement de liquide avec un chiffon.

7. **Mise en stock**

   Précaution d'usage Bien lire et bien suivre les recommandations du fabricant
   Précaution de stockage Stocker à température ambiante dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger le flacon de la lumière du jour et éviter les températures supérieures a 50ºC

8. **Exposition/protection individuelle :**

Composants	CAS	EINECS	Standard	L.T. (8hr TWA)	S.T.(15min)
1,1,1,2,Tetrafluroéthane	811-97-2	212-377-0	OES	1000 ppm	
Propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	OES	400 ppm	500 ppm

Ventilation Aucune ventilation spécifique requise ;
Protection des yeux Pour éviter toute possibilité de contact avec les yeux, porter une lunette masque .

9. **Caractéristiques physiques et chimiques :**

   Apparence : Aérosol Point d'instabilité à la chaleur : aucun Produit ignifugé conformément aux tests CE 99/01

10. **Stabilité et réactivité**

Stabilité Normalement stable
Conditions a éviter Eviter la chaleur, les flammes ou toute condition pouvant entraîner l'échauffement du flacon

11. **Information toxicologique:**

    Avertissement médical Ce produit n'est pas considère comme dangereux

12. **Information relative à l'environnement :**

    Danger : ce produit n'a aucun danger pour l'environnement: Ce produit n'a pas été spécifiquement testé mais ne contient aucune substance très toxique, toxique ou dangereuse pour les organismes aquatiques ou qui pourrait avoir des dégâts dans le long terme sur un environnement aquatiques. Cependant, en condition normale d'utilisation, la volatilité des composants ou du container pressurisé fait que sa présence dans un environnement aquatique n'est pas souhaitable. De plus ce produit ne doit pas être déchargé ou vidé dans les canalisations. Assurez-vous que le flacon soit vide avant de le jeter pour prévenir tout risque avec les canalisations.

13. **Considération pour les déchets :** Assurez-vous que l'aérosol est vide avant de le jeter conformément aux lois en vigueur. Ne pas percer ni incinérer l'aérosol même lorsqu'il est vide

Protection de la tête / Protection des yeux / lunettes de protection et accessoires

Date : 3/02/2017

14. **Information relative au transport:** Ce produit est emballé conformément a la quantité de CDGCPL2, ADR et IMDG contenu dans le flacon. Le transport d'aérosols de moins d'1 litre dans des cartons de moins de 30kg. ne nécessite pas de contrôle particulier dés lors que l'étiquette, en conformité avec ces règles, indique que ces flacons sont transportés en quantité limité. Les aérosols emballés et étiquetés différemment doivent comporter les mentions suivantes

Transport routier (GB)	**Transport routier (ADR)**	**Transport maritime**
Type: Aérosols, UN1950, Classe 2, Div. 2.2	Type:1950, Aérosols, 2, 5ºA, ADR	Type: Aérosols UN1950
Etiquette pour le transport	Etiquette pour le transport:	Transport par mer Classe No.:2
Etiquette pour le gaz comprimé (Classe 2)	Etiquette pour le gaz comprimé (Classe 2)	IMDG Page No.:2102

15. **Mentions obligatoires :**

Etiquette du fournisseur Non requis
Mention sur les risques Non requis
Mentions relatives à la sécurité S2 Conserver hors de portée des enfants.
S23 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs

Références des lois en vigueur en GB: Classification, emballage et étiquetage : loi de 1984. Health and Safety at Work Act 1974. Contrôle des substances dangereuses : loi de 1988. H.S.E. EH40/2002 Occupational Exposure Limits 2002. Produits chimiques (Information sur les dangers a indiquer sur l'emballage par le fournisseur) Loi de 2002
Directives européennes: Substances dangereuses Directive 1999/45/EEC. Directive CE sur l'étiquetage : 91/155 et 93/112/. Information médicale sur le produit : Directive 91/155/EEC
Statut: La protection du consommateur : 1987 SI 1140. Les règles s'appliquant aux Aérosol : 1977 & 1997. Les classification, emballages et étiquetage régulants les substances dangereuses : 1984 (SI 1244).
Approbation du guide d'utilisation : le control des substances dangereuses pour la santé. Fabriquant d'Aérosol en GB Guide d'utilisation 7^{ieme} Edition 1999.
Autres sources d'information : Fiche médicale, divers fabricants

16. **Autre information :**

Mention utilisée dans cette fiche technique : R11 Facilement inflammable. R36 Irritant pour les yeux R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Changement en sections 2,3,8,12,et 15
Les informations fournies dans cette fiche médicale sont conformes à la loi de 2002 sur les informations concernant les substances chimiques dangereuses. Cela ne se substitue pas a l'analyse que doit faire l'utilisateur des risques relatifs à son lieu de travail, comme le stipule la législation sur la sécurité du travail. Les restrictions relatives à la sécurité au travail et le control des substances chimiques dangereuses pour la santé doivent être maîtrisées par l'utilisateur de ce produit. Le fabricant ne pouvant être responsable des conditions spécifiques d'utilisation du produit, c'est donc a l'utilisateur qu'incombe la responsabilité de respecter la législation en vigueur. Le produit doit être manipulé, stockée et utilisée conformément aux pratiques d'hygiène et a la législation en vigueur. Les informations contenues ci-dessus sont limitées à nos connaissances actuelles et décrivent le mieux possible le produit par rapport aux critères de sécurité, sans pour autant représenter une garantie absolue.